

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 25 AVRIL 2024
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 38
Nb. de représentés : 3
Nb. d'absents : 12

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq avril à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Stéphane DIJOUX, 1er adjoint.

AFFAIRE N° 32/1531 :

Modification de la convention de financement n°2108 de l'appel à projets "Prévention et lutte contre les addictions aux substances psychoactives et aux écrans"

ETAIENT PRESENTS :

MM. DIJOUX Stéphane, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, FERDE Thérèse, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, BALZANET Jonhy, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, JETTER Régine, BELLON Stephen, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, BEDIER Corine, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

REPRESENTE (S) :

MM. NASSIBOU Guilaine (par Madame ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine), VAYABOURY Jean Patrick (par Monsieur TEVANEE Jean François), AGATHE Chantal (par Madame JETTER Régine).

ABSENTS :

MM. FONTAINE Michel, VALY Nazir, GUIEN Marie Claire, VON-PINE Bernard, ACAPANDIE Freddy, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, BASSE Pascal.

Le Président de séance constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Monsieur Mohammad OMARJEE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Président de séance certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 30 avril 2024 et la convocation du Conseil Municipal faite le 19 avril 2024.



Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20240425-32-1531-DE
Date de télétransmission : 29/04/2024
Date de réception préfecture : 29/04/2024

Affaire n°32/1531 : Modification de la convention de financement n°2108 de l'appel à projets "Prévention et lutte contre les addictions aux substances psychoactives et aux écrans".

Direction de la Proximité

Le Maire rappelle à l'Assemblée qu'à la fin de l'année 2022, la ville a répondu à un appel à projets concernant la prévention et lutte contre les addictions aux substances psychoactives et aux écrans. La candidature de la ville a été retenue.

À la suite d'un retard dans la mise en œuvre de certaines actions de l'appel à projets, il y a nécessité de disposer de plus de temps pour un travail approfondie, notamment dans les écoles et collèges ainsi qu'avec les partenaires. Il convient, en accord avec les services de la Préfecture, de prolonger cet appel à projets jusqu'au 31/12/2025. Cette modification n'aura aucune incidence financière, hormis celle de recevoir en 2025 le versement de la part de subvention prévue pour 2024.

La convention de financement n°2108 datée du 31/10/2022 doit donc être modifiée par avenant pour acter de la nouvelle durée.

La convention précise dans son article 6 que « La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter de sa signature. Elle pourra être prolongée par voie d'avenant pour une durée d'un an, sans que sa durée n'excède 4 ans à compter de sa signature ».

Considérant les difficultés de mise en œuvre et la nécessité de prévoir un allongement de la durée de mise en œuvre afin de permettre le déploiement complet du programme de prévention, en accord avec la Préfecture, il est proposé au Conseil de modifier les phrases mentionnées ci-dessus de l'article 6 et de les remplacer par « La présente convention est conclue pour une durée de 4 ans avec une fin d'opération prévue le 31 décembre 2025 ».

Sur proposition du Président de séance, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER** l'avenant n°1 à la convention n°2108 annexée à la présente, de l'appel à projet prévention et lutte contre les addictions aux substances psychoactives et aux écrans,
- **D'AUTORISER** le Maire ou à défaut l'adjoint(e) délégué(e), à signer tous documents relatifs à cette affaire.

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20240425-32-1531-DE
Date de télétransmission : 29/04/2024
Date de réception préfecture : 29/04/2024